



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# COLLISIONS ANIMALIÈRES ANNÉE 2024

## BULLETIN STATISTIQUE







**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# COLLISIONS ANIMALIÈRES ANNÉE 2024

## BULLETIN STATISTIQUE

**service technique de l'Aviation civile**

**Département Environnement, Sécurité des Systèmes et des Opérations,  
Planification**

### **RÉDACTEURS**

Maxime **LEFÈVRE**  
Chargé de projet

Marta **GIORDANO**  
Ornithologue

Maxime **LEFÈVRE**, Technicien Supérieur des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile, a commencé sa carrière à la Chambre d'Agriculture de Gironde en sortant de l'École Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (aujourd'hui Bordeaux Sciences Agro) en tant qu'ingénieur agronome spécialisé dans les maladies de la vigne. Il s'est ensuite reconverti dans l'aéronautique en 2008, en tant qu'inspecteur de surveillance dans la sûreté du fret aérien. Après 13 années d'inspections en milieu aéroportuaire, il a tout naturellement rejoint le STAC en tant que chargé de projet biodiversité sur les aéroports, mettant à profit sa double compétence agronomique et aéroportuaire.

Marta **GIORDANO**, est ornithologue au sein de la division Environnement. Titulaire d'un doctorat de l'Université de Zurich en Sciences Naturelles, elle a rejoint le STAC après plusieurs années à travailler dans le domaine de la recherche en Italie et en Suisse. Elle assure la conduite des campagnes d'expertises animalières, la rédaction d'avis techniques ainsi que le suivi d'études dans le domaine de la prévention du risque animalier sur les aérodromes. Elle représente également le STAC en tant qu'experte technique dans plusieurs groupes de travail internationaux de l'AESA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) et de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).



<b>INTRODUCTION</b>	<b>07</b>
<b>DÉFINITIONS</b>	<b>08</b>
<b>SOURCES / MÉTHODOLOGIE</b>	<b>10</b>
<b>LA NOTIFICATION DES COLLISIONS</b>	<b>10</b>
<b>1. MÉTROPOLE</b>	<b>11</b>
1.1. Données statistiques	11
1.1.1. Évolution du nombre de collisions	11
1.1.2. Évolution du taux de collisions	12
1.1.3. Répartition mensuelle des collisions	12
1.1.4. Répartition des collisions en fonction des phases de vol	13
1.1.5. Répartition des impacts des collisions sur l'avion	13
1.1.6. Espèces animales impliquées dans les collisions	14
1.1.7. Répartition régionale des collisions	16
1.2. Analyse des données	18
1.2.1. Nombre et taux de collisions	18
1.2.2. Répartition des collisions	18
1.2.3. Focus espèce: Le milan noir	19

<b>2. OUTRE-MER</b>	<b>20</b>
2.1. Données statistiques	20
2.1.1. Évolution du nombre de collisions	20
2.1.2. Évolution du taux de collisions	21
2.1.3. Répartition mensuelle des collisions	21
2.1.4. Répartition des collisions en fonction des phases de vol	25
2.1.5. Répartition des impacts des collisions sur l'avion	25
2.1.6. Espèces animales impliquées dans les collisions	26
2.1.7. Répartition régionale des collisions	30
2.2. Analyse des données	34
2.2.1. Nombre et taux de collisions	34
2.2.2. Répartition des collisions	34
2.2.3. Focus espèce: Les hirondelles	35
<b>CONCLUSION</b>	<b>37</b>
<b>ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>38</b>

# RÉSUMÉ - MOTS-CLÉS

## RÉSUMÉ

Les collisions animalières font partie des événements susceptibles de présenter un risque important pour la sécurité aérienne. À ce titre, elles doivent faire l'objet d'une notification obligatoire auprès de l'Autorité de l'aviation civile.

En France, les collisions sont principalement notifiées par les exploitants d'aérodromes, les compagnies aériennes, les opérateurs de la navigation aérienne, les ateliers de maintenance et les centres de formation au pilotage. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, ces événements sont notifiés à l'Autorité à l'aide de la plateforme en ligne ECCAIRS 2 commune à l'ensemble des pays européens.

Le bulletin statistique sur les collisions animalières présente un état du risque animalier sur l'ensemble du territoire français pour l'année 2024. Il est rédigé sur la base de données des collisions extraites de la base de données nationale PICA (Programme d'Information sur les Collisions Animalières). Les données de l'année 2024 sont mises en perspective avec celles des cinq précédentes années (2019-2023) afin de dégager les tendances pour l'année 2024.

Ce document est principalement destiné à l'Autorité de l'aviation civile, aux exploitants d'aérodromes, aux opérateurs de la navigation aérienne, ainsi qu'aux compagnies aériennes dont les pilotes fournissent une partie des informations analysées dans ce document.

## MOTS-CLÉS

Animalier, Aviaire, Collision, PICA, Risque animalier



## INTRODUCTION

Le bulletin statistique présente un état des lieux du risque animalier sur l'ensemble du territoire français, Métropole et Outre-mer, pour l'année 2024 sur la base d'indicateurs de collisions. Ces indicateurs sont construits à partir des données récoltées tout au long de l'année et enregistrées dans la base nationale des collisions animalières PICA gérée par le STAC.

Le bulletin comprend, pour la Métropole et pour l'Outre-mer deux parties :

- ▶ Une première partie descriptive dans laquelle les indicateurs pour l'année 2024 sont présentés et mis en perspective avec ceux de la période 2019-2023,
- ▶ Une deuxième partie d'analyse de ces indicateurs.

Ce document est principalement destiné à l'Autorité de l'aviation civile, aux exploitants d'aérodromes, aux opérateurs de la navigation aérienne ainsi qu'aux compagnies aériennes dont les pilotes fournissent une partie des informations analysées dans ce document.

# DÉFINITIONS

## DÉFINITIONS

Dans le cadre de ce document, les définitions suivantes sont utilisées. À noter qu'elles peuvent différer de celles éventuellement définies par la réglementation.

### Vol commercial

Vol explicitement attribué à une compagnie aérienne disposant d'un code OACI.

### Vol hors commercial

Vol d'aviation générale, d'aviation d'affaires, d'aviation militaire et d'aviation d'État.

### Vol tout trafic

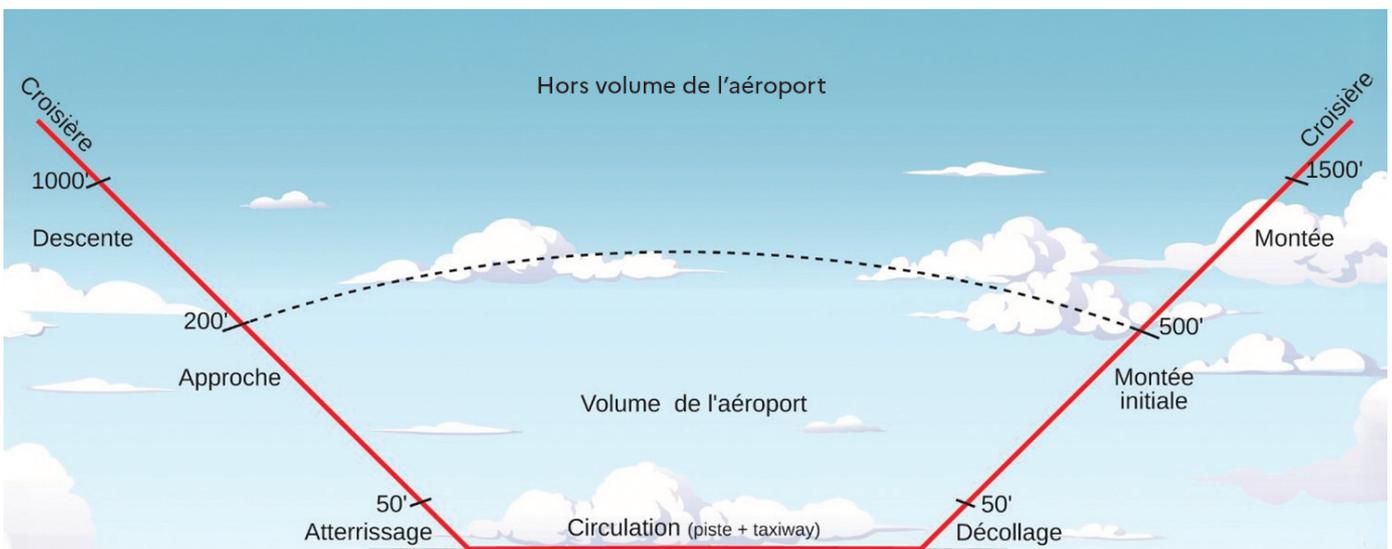
Vol de trafic commercial et hors commercial.

### Volume de l'aérodrome

Volume se situant en dessous de 200 ft (200') à l'arrivée et jusqu'à 500 ft (500') au départ.

Ce volume comprend les phases de vol suivantes :

- ▶ Approche: de 200 ft inclus à 50 ft exclus;
- ▶ Atterrissage: de 50 ft inclus au toucher des roues;
- ▶ Circulation: roulage de l'aéronef sur les pistes, les taxiways et les parkings;
- ▶ Décollage: de l'alignement jusqu'à 50 ft inclus;
- ▶ Montée initiale: de 50 ft à 500 ft exclus.



# DÉFINITIONS

## Collision

Rencontre entre un aéronef et un animal. Une collision est dite avérée si la présence d'un animal a pu être confirmée (présence de trace sur l'aéronef et/ou récupération du corps ou d'une partie du corps de l'animal).

## Collision sérieuse

Les collisions sérieuses correspondent aux collisions ayant entraîné :

- ▶ Des dommages sur la structure ou les moteurs de l'avion,

Et/ou

- ▶ Des incidences sur la sécurité aérienne ou sur la poursuite du vol telles que : l'arrêt moteur, l'atterrissage de prudence, le décollage interrompu, le retour terrain, les retards.

## Taux de collisions

Le taux de collision n'est actuellement calculé que pour les vols commerciaux, car seules ces données permettent une analyse exhaustive.

Le taux de collisions permet de mettre en perspective le nombre de collisions et le trafic commercial enregistré sur l'année 2024. Il est ramené à 10 000 mouvements aériens commerciaux (atterrissage ou décollage de vols commerciaux) sur une période déterminée.

Il prend en compte :

- ▶ Le nombre (N) de collisions survenues dans le volume des aéroports de Métropole (resp. d'Outre-mer), toutes espèces animales confondues, sur des vols commerciaux,
- ▶ Le nombre total (T) de mouvements commerciaux sur les aéroports de Métropole (resp. d'Outre-mer).

$$\text{TAUX DE COLLISIONS : } (N/T) \times 10\,000$$

# SOURCES... - LA NOTIFICATION DES COLLISIONS

## SOURCES/MÉTHODOLOGIE

Le bulletin statistique a été réalisé à partir des données enregistrées dans la base de données nationale PICA, développée par le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC).

Dédiée à la gestion du risque animalier, cette base de données contient les notifications des collisions transmises par les exploitants d'aérodromes, les compagnies aériennes, les opérateurs de la navigation aérienne, les ateliers de maintenance et les centres de formation au pilotage.

Cette base est principalement alimentée, via une passerelle informatique, par les données enregistrées au niveau européen et accessibles via ECCAIRS 2. Le STAC complète et corrèle ces informations avec les données qui lui sont transmises directement à travers les comptes rendus de rencontres d'animaux.

Les collisions prises en compte dans les calculs statistiques présentés dans ce bulletin concernent les **collisions avérées** survenues **sur l'ensemble des vols** (commerciaux et hors commerciaux) dans le **volume des aérodromes** situés en France métropolitaine ou dans les territoires d'Outre-mer (DROM et COM).

Le nombre de mouvements commerciaux utilisé dans ce bulletin est issu de la base de données de la DSAC/MEAS.

## LA NOTIFICATION DES COLLISIONS

Conformément au règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile, les événements susceptibles de présenter un risque important pour la sécurité aérienne doivent faire l'objet d'un compte rendu à l'autorité compétente. La liste des événements faisant l'objet d'un compte rendu obligatoire figure en annexe I du règlement d'exécution (UE) 2015/1018 de la Commission du 29 juin 2015 établissant une liste classant les événements dans l'aviation civile devant être obligatoirement notifiés conformément au règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil. Les « impacts d'animaux y compris collision aviaire » font partie des événements soumis à la notification obligatoire.

Depuis juillet 2023, en France et plus largement en Europe, les comptes rendus d'événements de sécurité dont les événements animaliers sont transmis à travers la plateforme digitale ECCAIRS 2.

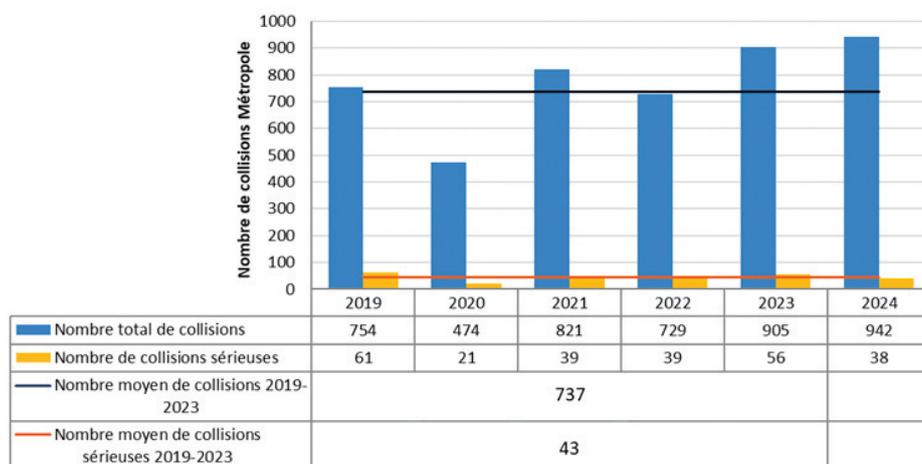
La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), via le STAC, tient à jour la base de données nationale PICA qui constitue la base de données de référence au niveau national pour les collisions animalières se produisant sur le territoire français.

# 1. MÉTROPOLE

## 1.1. DONNÉES STATISTIQUES

### 1.1.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COLLISIONS

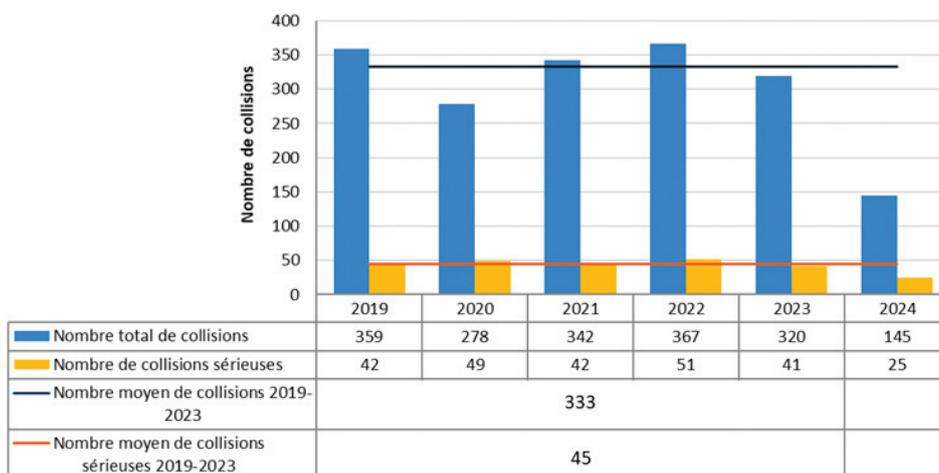
Graphique 1: Évolution du nombre de collisions animalières sur la période 2019-2024 en **Métropole trafic commercial**



**2024** Collisions Métropole : +28%\*  
Collisions sérieuses Métropole : -12%\*

(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023

Graphique 2: Évolution du nombre de collisions animalières sur la période 2019-2024 en **Métropole trafic hors commercial**



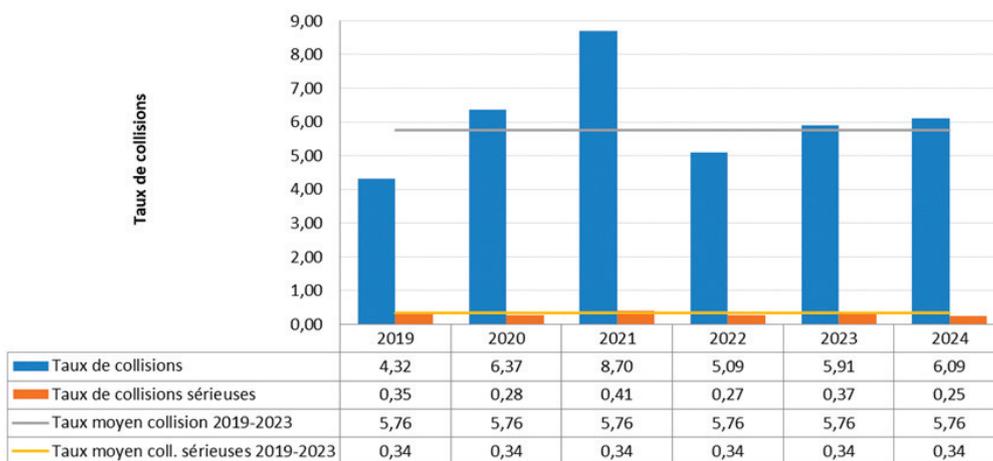
**2024** Collisions Métropole : -56%\*  
Collisions sérieuses Métropole : -44%\*

(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023

# 1. MÉTROPOLE

## 1.1.2. ÉVOLUTION DU TAUX DE COLLISIONS

Graphique 3: Évolution annuelle du taux de collisions animalières sur la période 2019-2024 en **Métropole trafic commercial**



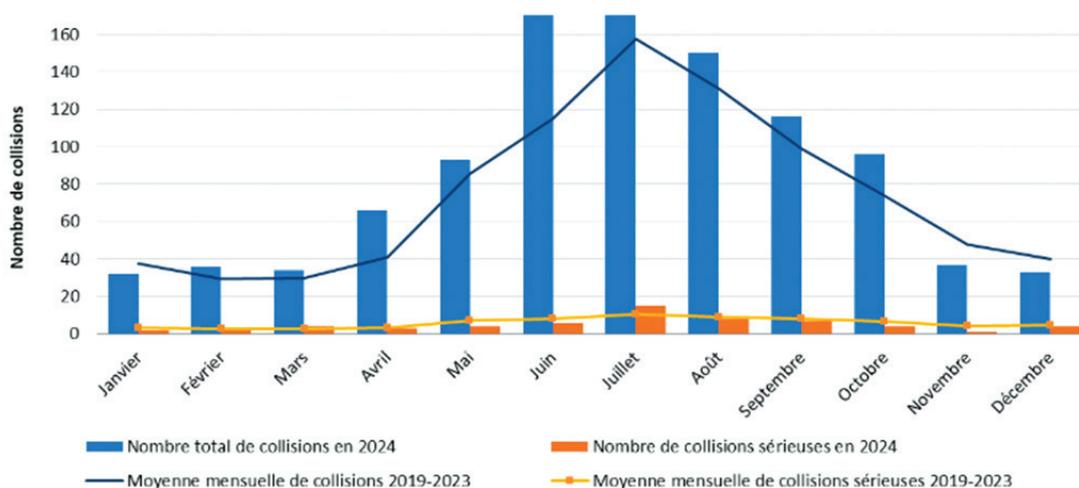
2024

Collisions : +6%\*  
Collisions sérieuses : -27%\*

(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023

## 1.1.3. RÉPARTITION MENSUELLE DES COLLISIONS

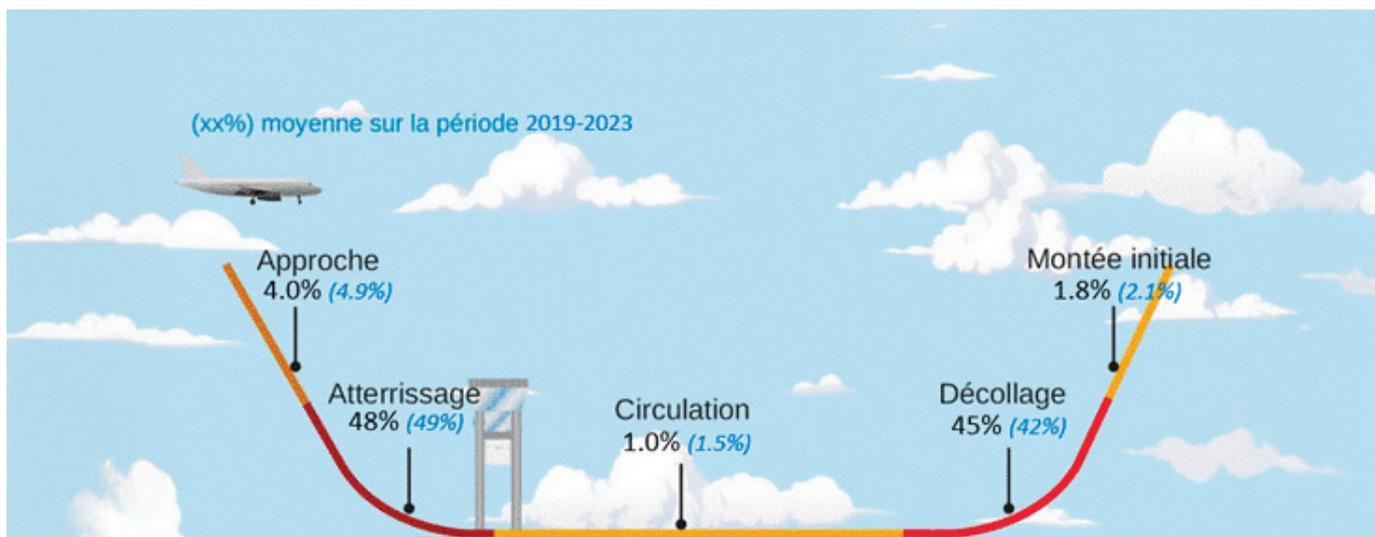
Graphique 4: Répartition mensuelle des collisions animalières en 2024 en **Métropole tout trafic**



# 1. MÉTROPOLE

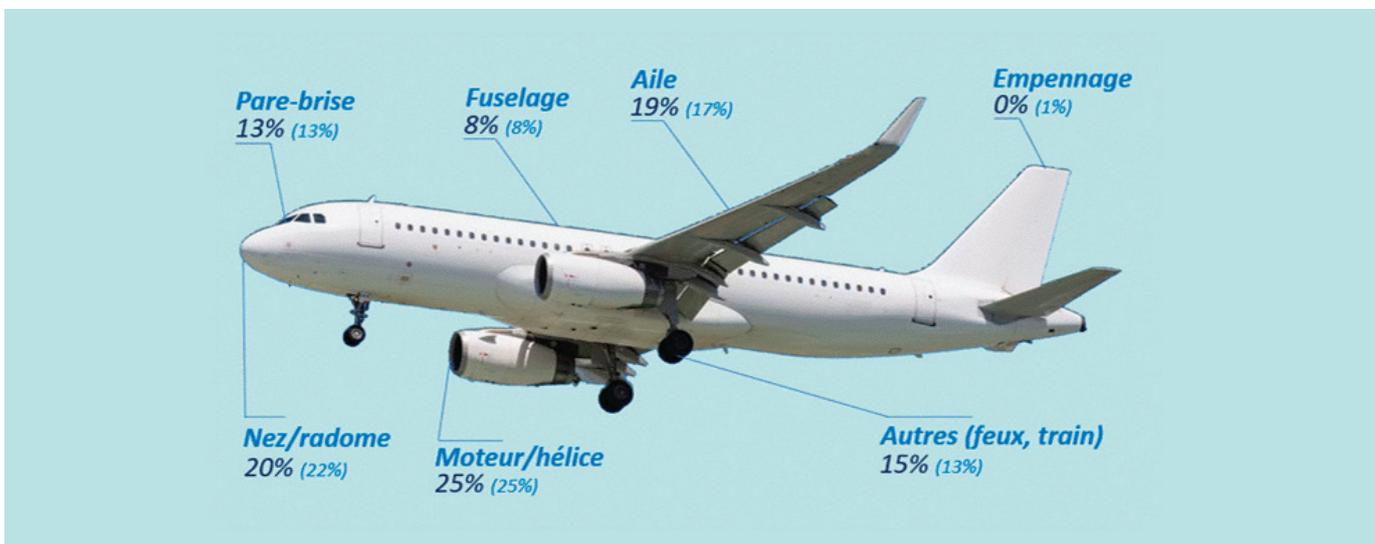
## 1.1.4. RÉPARTITION DES COLLISIONS EN FONCTION DE LA PHASE DE VOL

Schéma 1: Pourcentage des collisions animalières par phase de vol en 2024 en **Métropole** tout trafic



## 1.1.5. RÉPARTITION DES IMPACTS DES COLLISIONS SUR L'AVION

Schéma 2: Pourcentage des collisions animalières par localisation sur l'avion (parties heurtées) en 2024 en **Métropole** tout trafic



(xx %) moyenne sur la période 2019-2023

Calcul basé sur 316 notifications avec la localisation de l'impact indiquée sur 1089, soit 29 % des notifications totales.

# 1. MÉTROPOLE

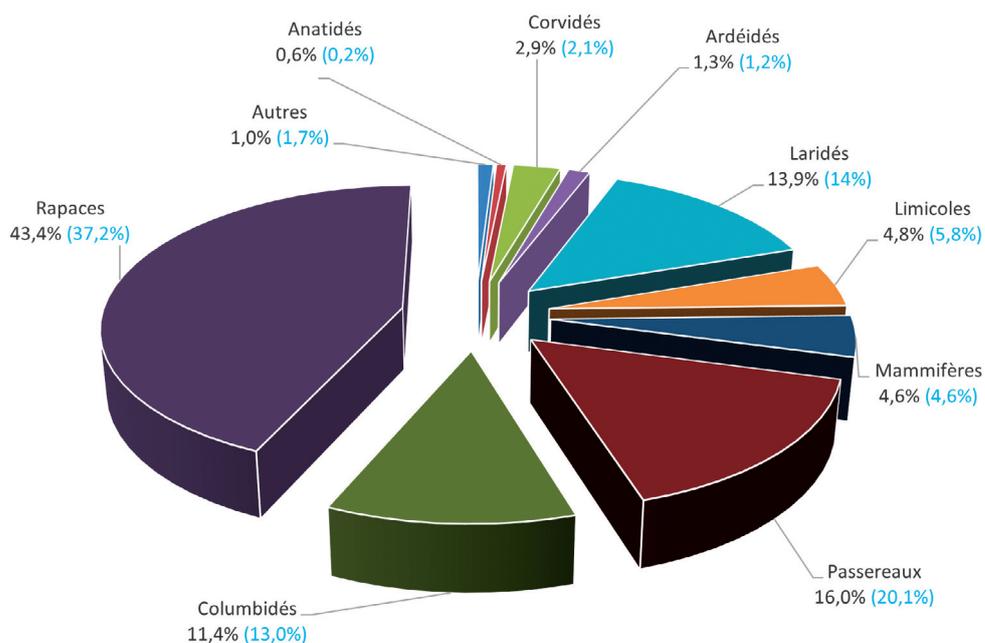
## 1.1.6. ESPÈCES ANIMALES IMPLIQUÉES DANS LES COLLISIONS

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des collisions par famille d'animaux. **Les données traitées excluent les collisions pour lesquelles l'espèce animale n'a pas été identifiée.**

**Les collisions avec des oiseaux non identifiés**, non pris en compte dans les graphiques suivants, représentent 24,1 % du trafic total Métropole en 2024 (*moyenne 2019-2023: 21,8 %*).

**Les collisions sérieuses avec des oiseaux non identifiés**, non pris en compte dans les graphiques suivants, représentent 27 % du trafic total Métropole en 2024 (*moyenne 2019-2023: 29,5 %*).

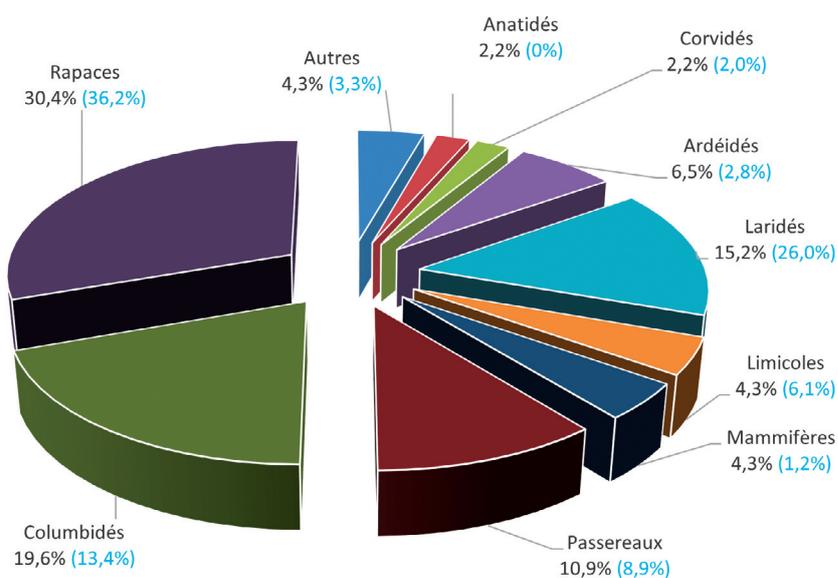
Graphique 5: Répartition par famille d'animaux impliqués dans les collisions en 2024 en **Métropole tout trafic**



(xx %) moyenne sur la période 2019-2023

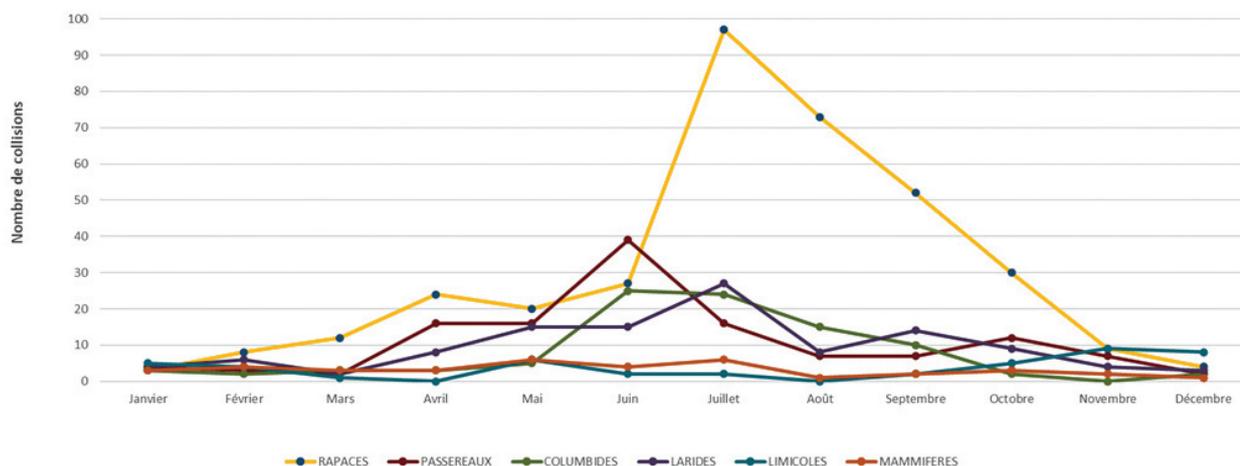
# 1. MÉTROPOLE

Graphique 6: Répartition par famille d'animaux impliqués dans les collisions sérieuses en 2024 en **Métropole tout trafic**



(xx %) moyenne sur la période 2019-2023

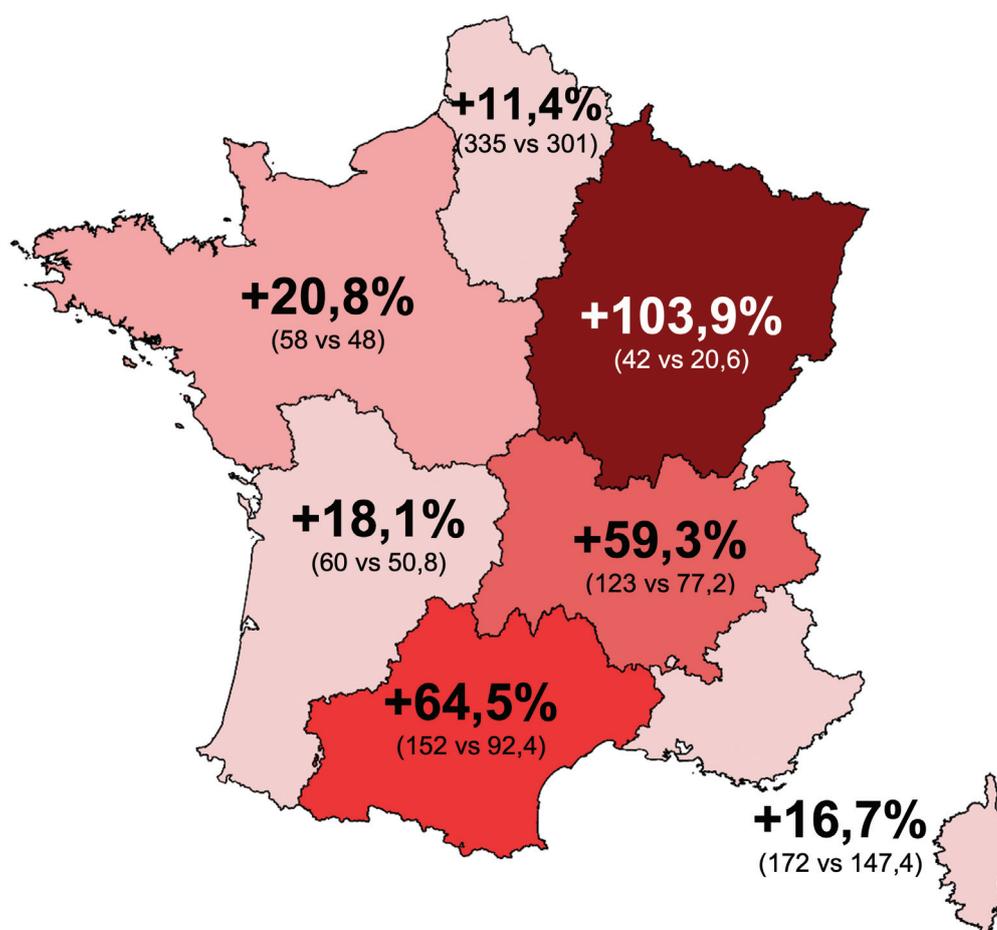
Graphique 7: Répartition mensuelle des collisions animales par famille en 2024 en **Métropole tout trafic**



# 1. MÉTROPOLE

## 1.1.7. RÉPARTITION RÉGIONALE DES COLLISIONS

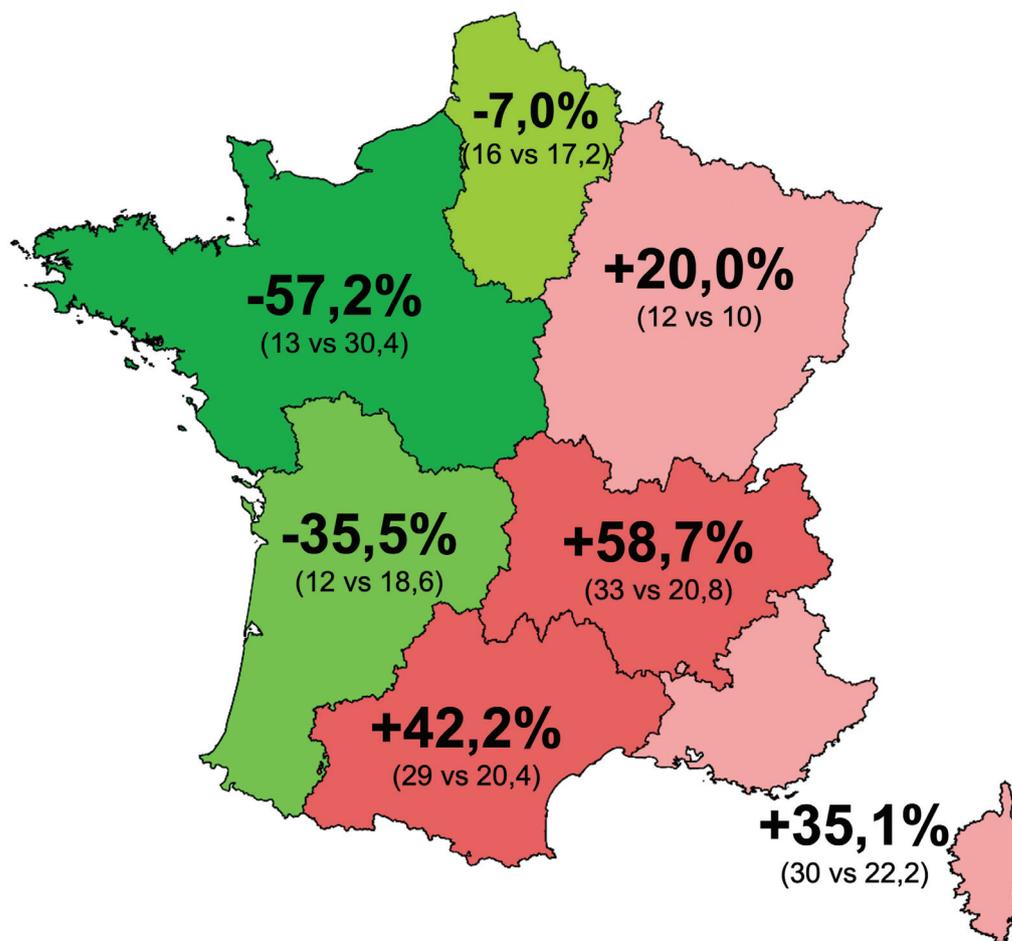
Carte 1: Évolution du nombre de collisions animalières en 2024 par secteur en **Métropole trafic commercial** comparé à la moyenne des collisions 2019-2023



(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023 du secteur – chiffres entre parenthèses: collisions 2024 vs moyenne collisions 2019-2023

# 1. MÉTROPOLE

Carte 2: Évolution du nombre de collisions animalières en 2024 par secteur en **Métropole** trafic hors commercial comparé à la moyenne des collisions 2019-2023



(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023 du secteur – chiffres entre parenthèses: collisions 2024 vs moyenne collisions 2019-2023

# 1. MÉTROPOLE

## 1.2. ANALYSE DES DONNÉES

### 1.2.1. NOMBRE ET TAUX DE COLLISIONS

La hausse du nombre et du taux de collisions observées en 2023 s'est poursuivie en 2024, avec une augmentation du nombre de collisions (+28 %) et une légère hausse du taux de collisions (+6 %) par rapport à la moyenne 2019-2023 pour le trafic commercial. L'augmentation a eu lieu sur tout le territoire métropolitain, mais plus particulièrement dans le Nord-Est. Une hausse sensible du nombre de collisions a aussi eu lieu dans les secteurs Sud et Centre-Est.

Le nombre de vols commerciaux étant stable entre 2023 et 2024 et encore en dessous du niveau de trafic pré-Covid19, le niveau de trafic ne paraît pas le facteur entraînant l'augmentation du nombre de collisions.

La tendance inverse se dégage pour le trafic non commercial, avec une importante diminution du nombre de collisions (-56 %) par rapport à la moyenne 2019-2023. La baisse est particulièrement marquée dans la partie Nord-Ouest et Sud-Ouest du territoire. Compte tenu de la diversité des collisions « hors trafic commercial », il est difficile d'interpréter cette différence qui pourrait être liée à une diminution du nombre de mouvements pour certaines catégories.

### 1.2.2. RÉPARTITION DES COLLISIONS

La répartition des collisions en fonction de la phase de vol et de la partie de l'aéronef touchée ne montre aucune différence remarquable par rapport aux données des cinq dernières années. Les phases d'atterrissage et de décollage restent les plus critiques, et le moteur et le nez de l'aéronef restent les parties le plus souvent touchées lors d'une collision.

La répartition mensuelle des collisions suit également un schéma semblable à celui des années précédentes, avec un pic d'événements pendant la période estivale (juin-août).

La répartition des familles animales impliquées dans des collisions reste stable, les Rapaces étant les espèces qui ont provoqué la majorité de collisions et collisions sérieuses en 2024.

# 1. MÉTROPOLE

## 1.2.3. FOCUS ESPÈCE : LE MILAN NOIR



De taille moyenne, le Milan noir est un rapace migrateur présent sur tout le continent européen. En France, l'espèce est observable entre mars et septembre dans la plupart des régions. Répandu dans le Sud-Ouest, en Camargue et dans la vallée du Rhône, il est absent, en tant que nicheur, dans le Nord-Ouest, l'extrême sud-est et la Corse. Chaque année des dizaines de milliers de milans noirs franchissent les cols pyrénéens pour rejoindre la France métropolitaine après avoir passé l'hiver en Afrique. Les premiers retours sont observés dès début février, mais le pic des passages est atteint pendant la dernière décennie de mars et la première d'avril. Le nombre de collisions impliquant ce rapace a constamment augmenté à partir de 2021, jusqu'à atteindre 12 collisions en 2024. Toutes les collisions avec des milans noirs se sont produites dans la moitié sud de l'Hexagone. En particulier, plus de la moitié des impacts se concentre sur des aéroports du sud-ouest.

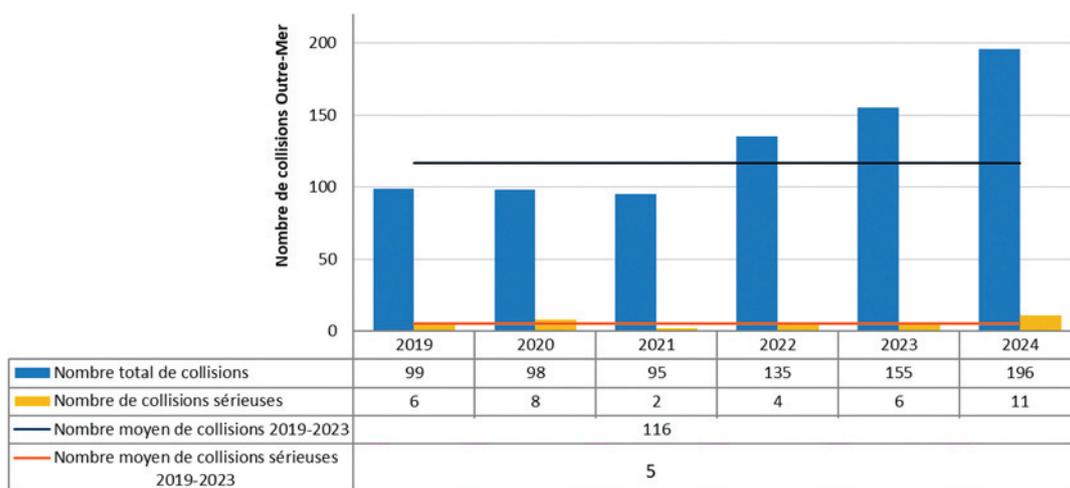
La majorité de ces événements ont eu lieu au mois d'avril. À cette période les femelles pondent les œufs et les mâles s'occupent d'apporter de la nourriture au nid. La nécessité accrue de ressources pendant la période de reproduction pourrait donc porter ces oiseaux à se déplacer sur les aéroports en quête de micromammifères ou d'invertébrés sur les accotements des pistes.

## 2. OUTRE-MER

### 2.1. DONNÉES STATISTIQUES

#### 2.1.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COLLISIONS

Graphique 8: Évolution du nombre de collisions animalières sur la période 2019-2024 en **Outre-mer trafic commercial**

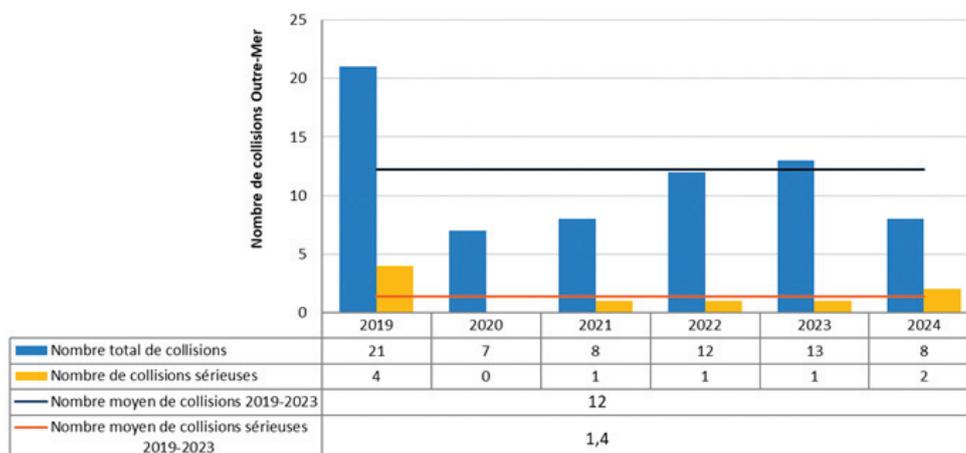


2024

Collisions OM : +68%\*  
Collisions sérieuses OM : +112%\*

(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023

Graphique 9: Évolution du nombre de collisions animalières sur la période 2019-2024 en **Outre-mer trafic hors commercial**



2024

Collisions OM : -34%\*  
Collisions sérieuses OM : +43%\*

(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023

## 2. OUTRE-MER

### 2.1.2. ÉVOLUTION DU TAUX DE COLLISIONS

Graphique 10: Évolution annuelle du taux de collisions animalières sur la période 2019-2024 en **Outre-mer trafic commercial**



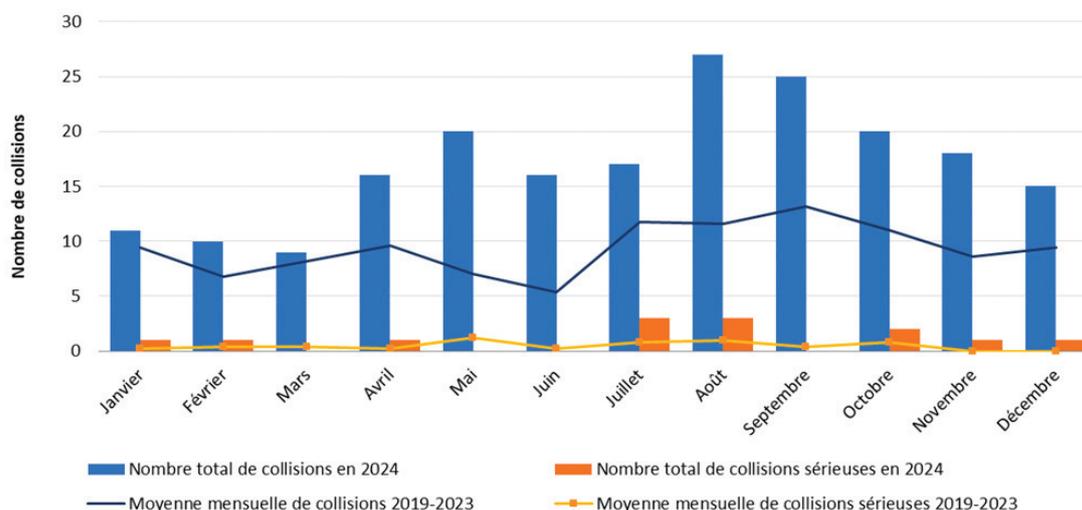
2024

Collisions : +69%\*  
Collisions sérieuses : +112%\*

(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023

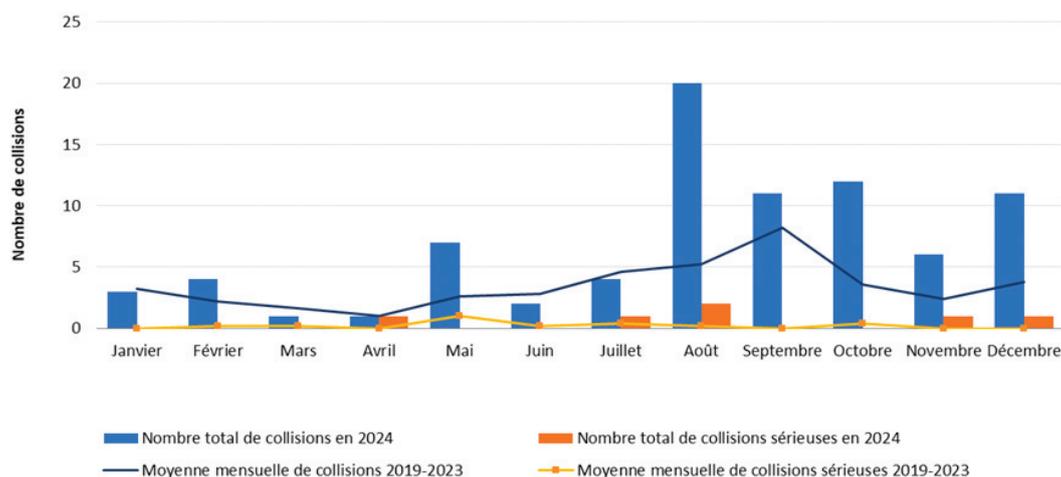
### 2.1.3. RÉPARTITION MENSUELLE DES COLLISIONS

Graphique 11: Répartition mensuelle des collisions animalières en 2024 en **Outre-mer tout trafic**

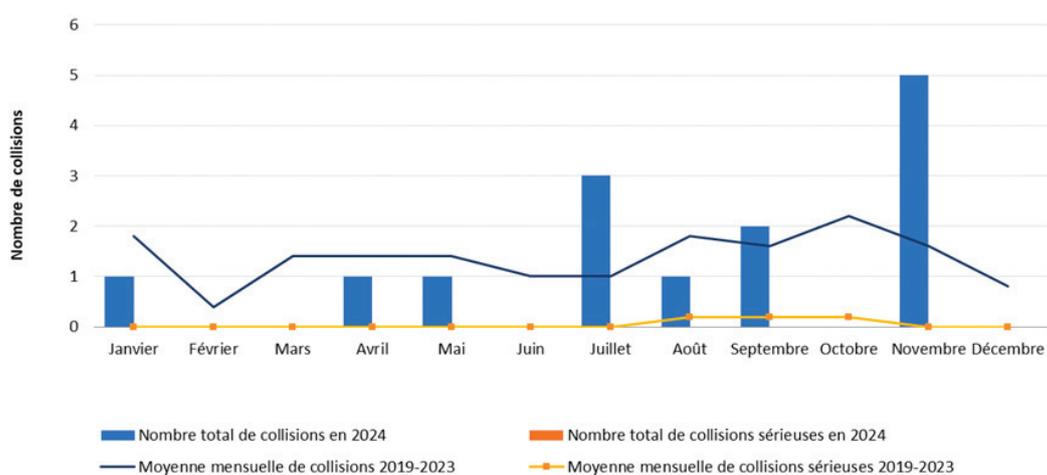


## 2. OUTRE-MER

Graphique 11. A : Répartition mensuelle des collisions animalières en 2024 en **Antilles-Guyane tout trafic**

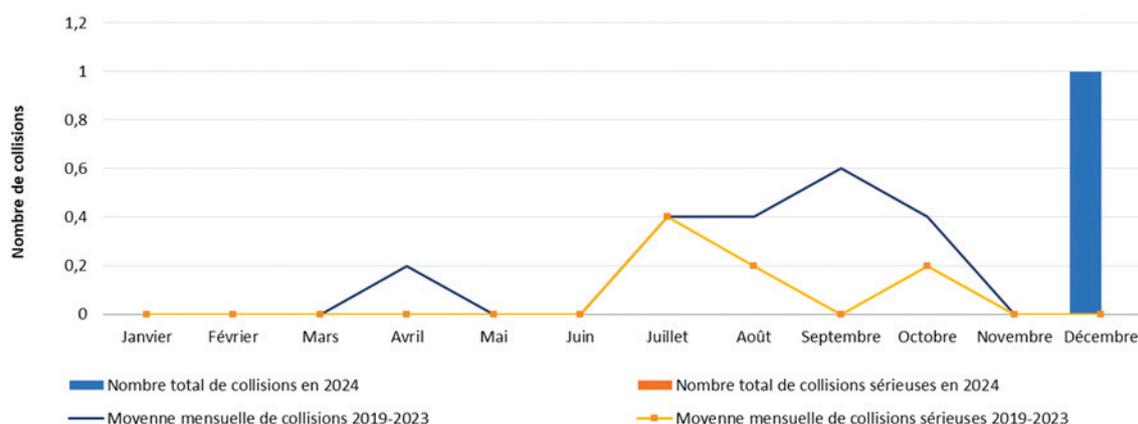


Graphique 11. B : Répartition mensuelle des collisions animalières en 2024 en **Océan indien tout trafic**

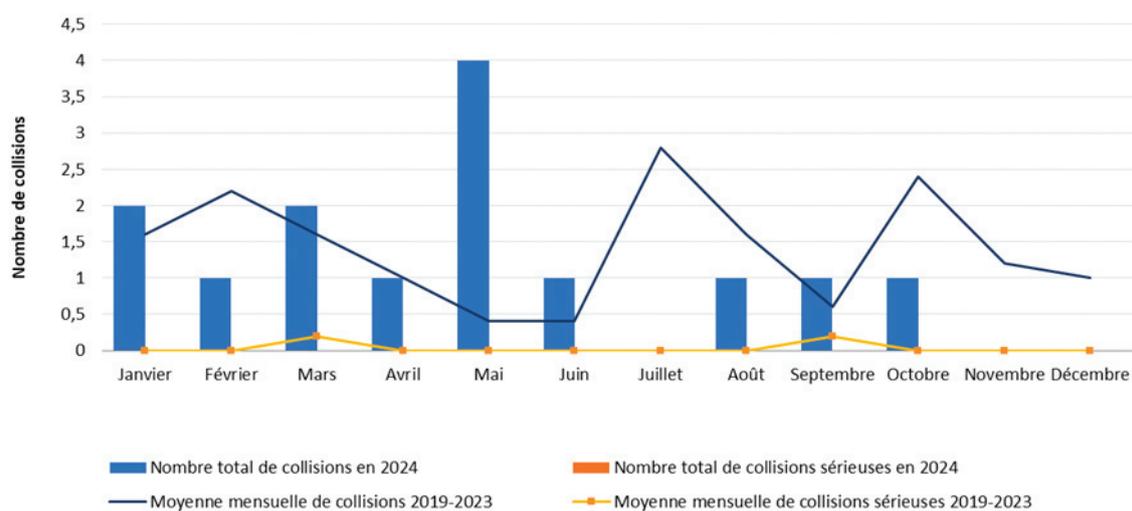


## 2. OUTRE-MER

Graphique 11. C: Répartition mensuelle des collisions animalières en 2024 à **Saint-Pierre-et-Miquelon tout trafic**

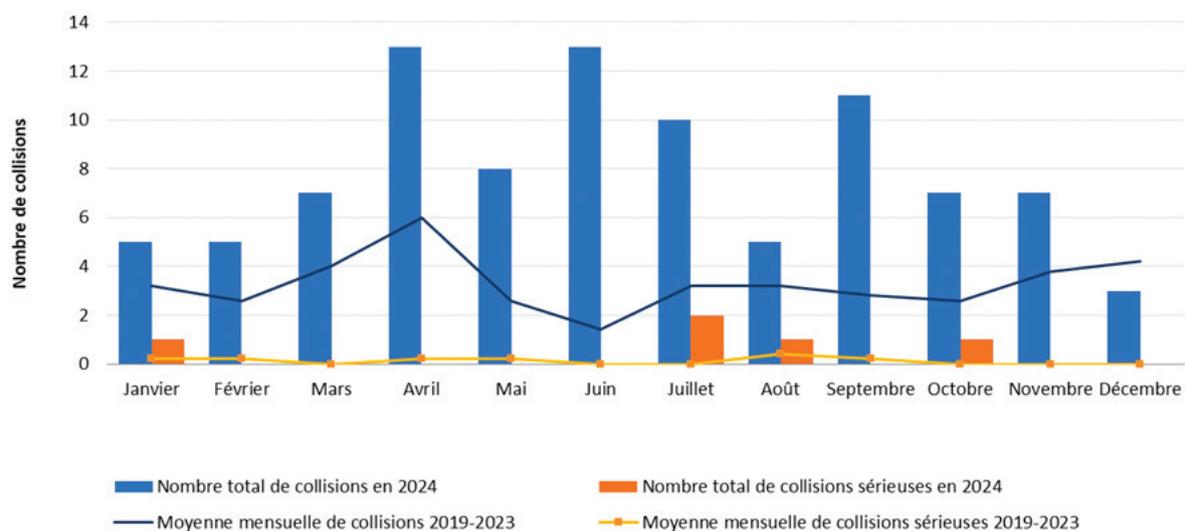


Graphique 11. D: Répartition mensuelle des collisions animalières en 2024 en **Nouvelle-Calédonie/ Wallis et Futuna tout trafic**



## 2. OUTRE-MER

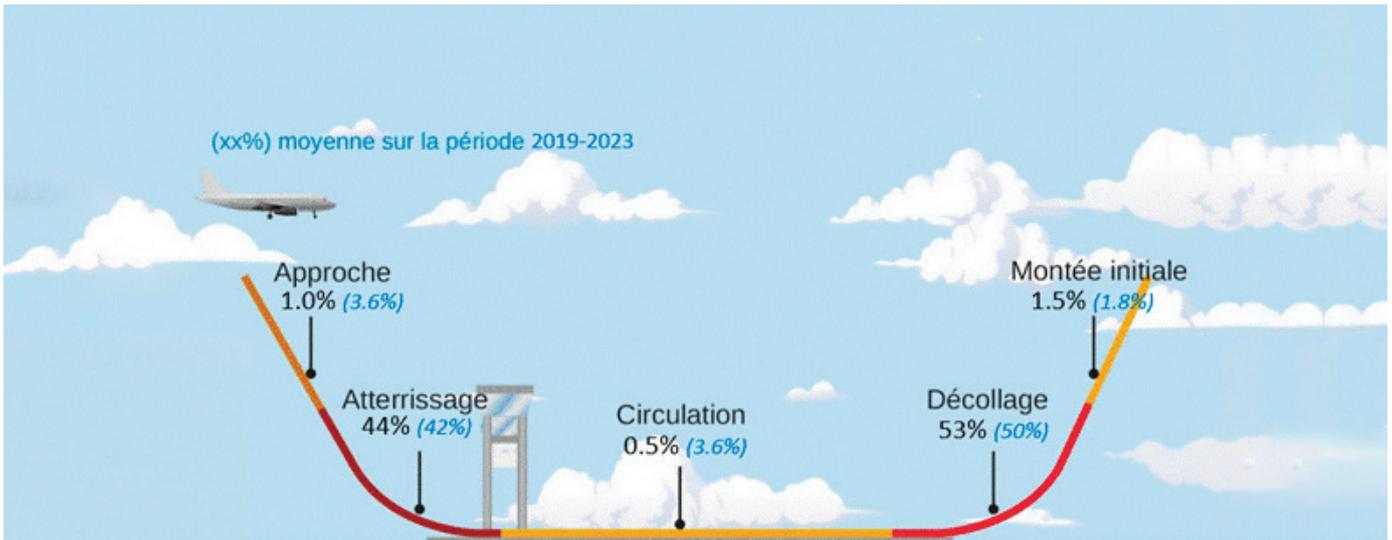
Graphique 11. E: Répartition mensuelle des collisions animalières en 2024 en **Polynésie française** tout trafic



## 2. OUTRE-MER

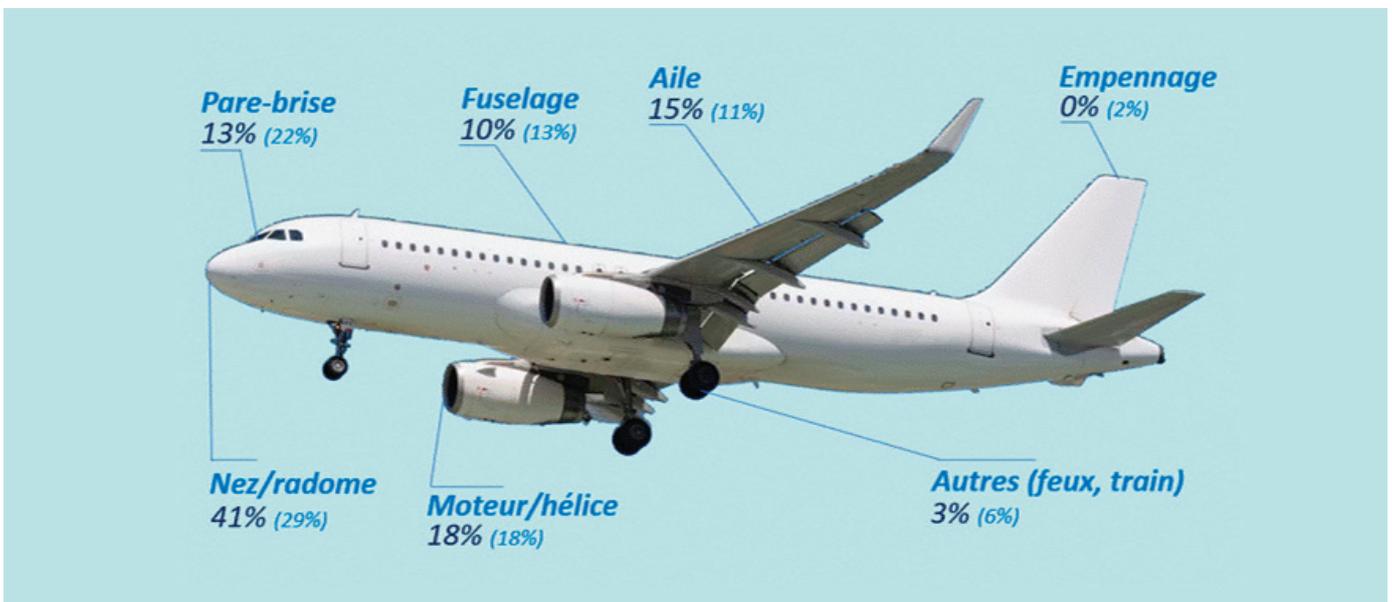
### 2.1.4. RÉPARTITION DES COLLISIONS EN FONCTION DE LA PHASE DE VOL

Schéma 3 : Pourcentage des collisions animalières par phase de vol en 2024 **Outre-mer** tout trafic



### 2.1.5. RÉPARTITION DES IMPACTS DE COLLISIONS SUR L'AVION

Schéma 4 : Pourcentage des collisions animalières par localisation sur l'avion (parties heurtées) en 2024 **Outre-mer** tout trafic



(xx %) moyenne sur la période 2019-2023

Calcul basé sur 56 notifications avec la localisation de l'impact indiquée sur 204, soit 27% des notifications totales

## 2. OUTRE-MER

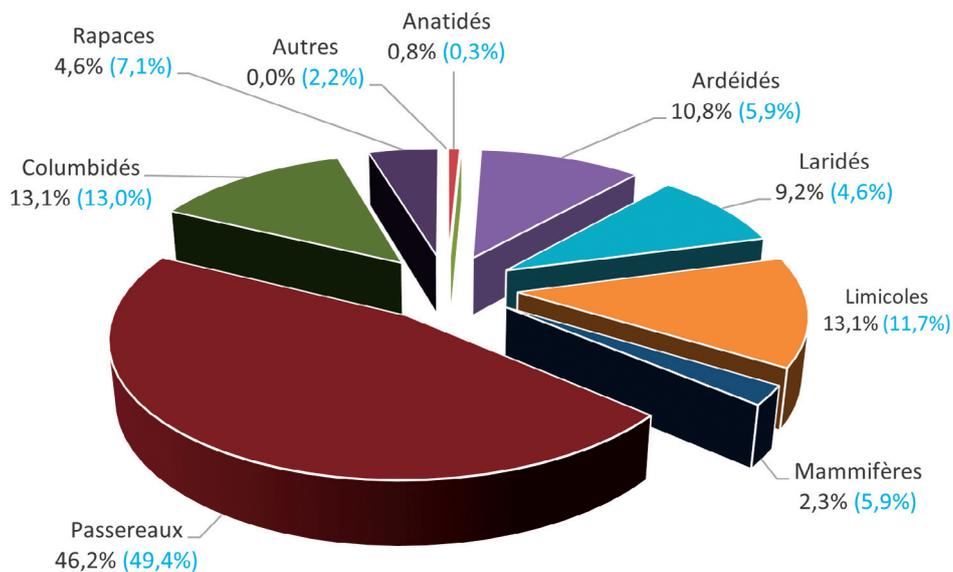
### 2.1.6. ESPÈCES ANIMALES IMPLIQUÉES DANS LES COLLISIONS

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des collisions par famille d'animaux. **Les données traitées excluent les collisions pour lesquelles l'espèce animale n'a pas été identifiée.**

**Les collisions avec les oiseaux non identifiés**, non pris en compte dans les graphiques suivants, représentent 36,3 % du trafic total Outre-mer en 2024 (**moyenne 2019-2023 : 41,1 %**).

**Les collisions sérieuses avec les oiseaux non identifiés**, non pris en compte dans les graphiques suivants, représentent 61,5 % du trafic total Outre-mer en 2024 (**moyenne 2019-2023 : 20,3 %**).

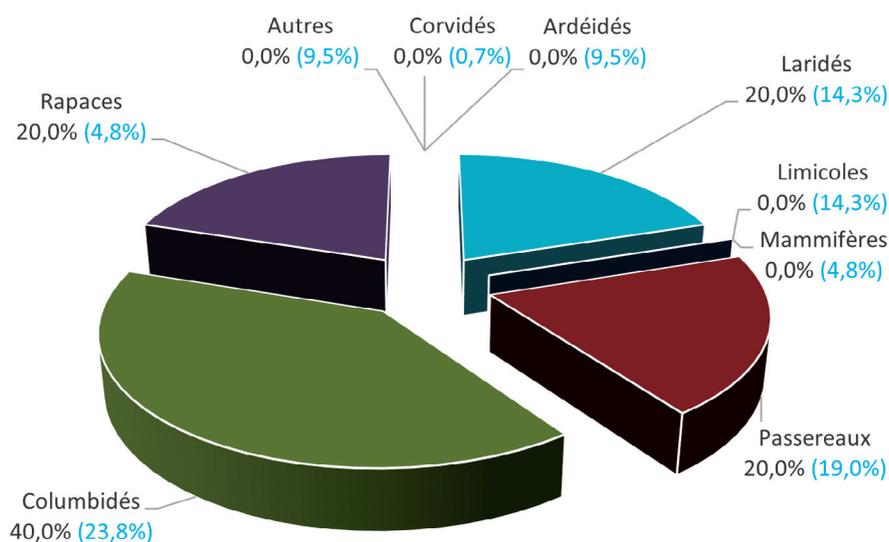
Graphique 12: Répartition par famille d'animaux impliqués dans les collisions en 2024 **Outre-mer tout trafic**



(xx %) moyenne sur la période 2019-2023

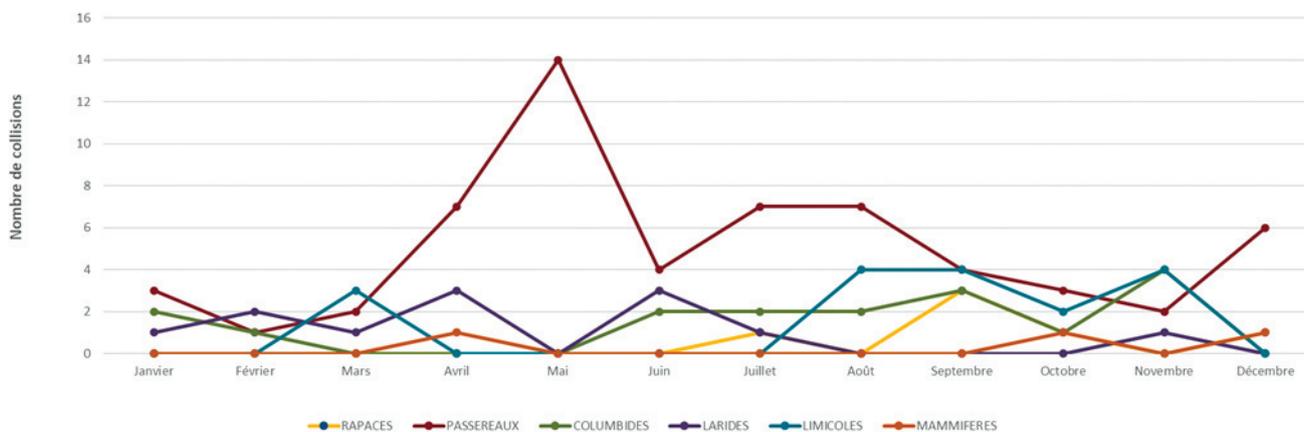
## 2. OUTRE-MER

Graphique 13: Répartition par famille d'animaux impliqués dans les collisions sérieuses en 2024 Outre-mer tout trafic



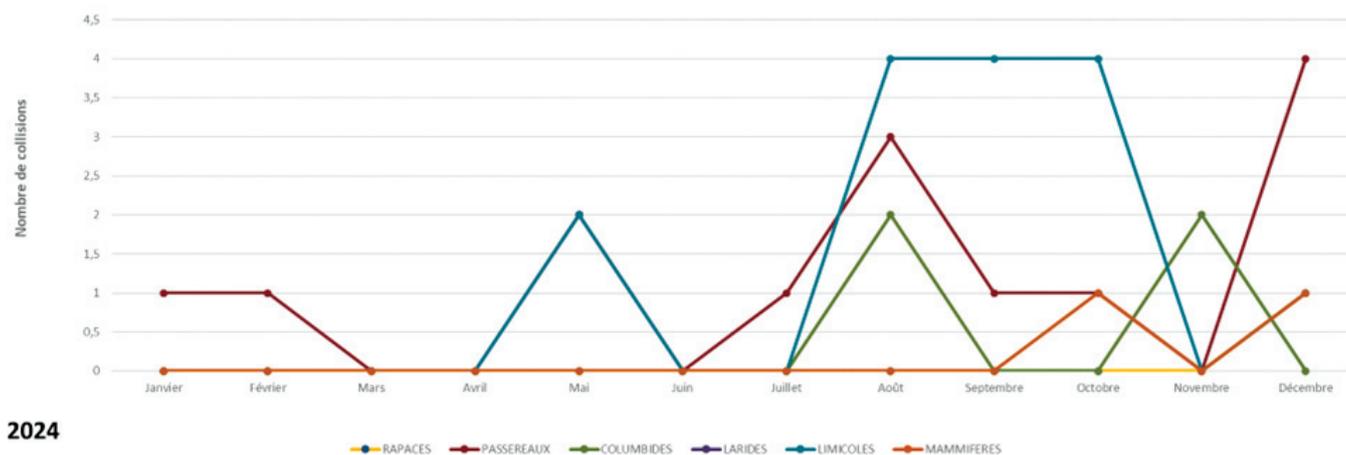
(xx %) moyenne sur la période 2019-2023

Graphique 14: Répartition mensuelle des collisions animalières par famille en 2024 Outre-mer tout trafic

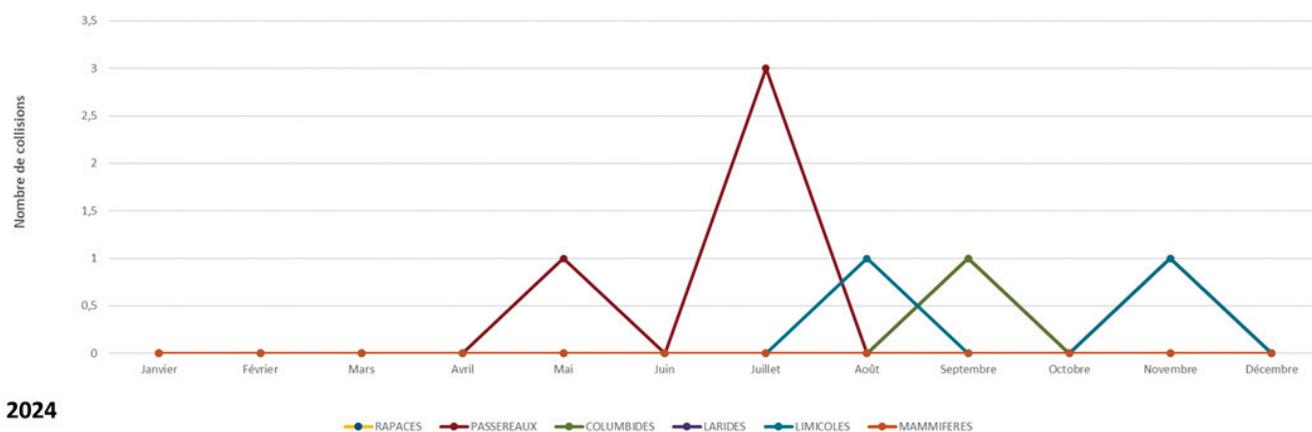


## 2. OUTRE-MER

Graphique 14.A: Répartition mensuelle des collisions animalières par famille en 2024 **Antilles-Guyane tout trafic**

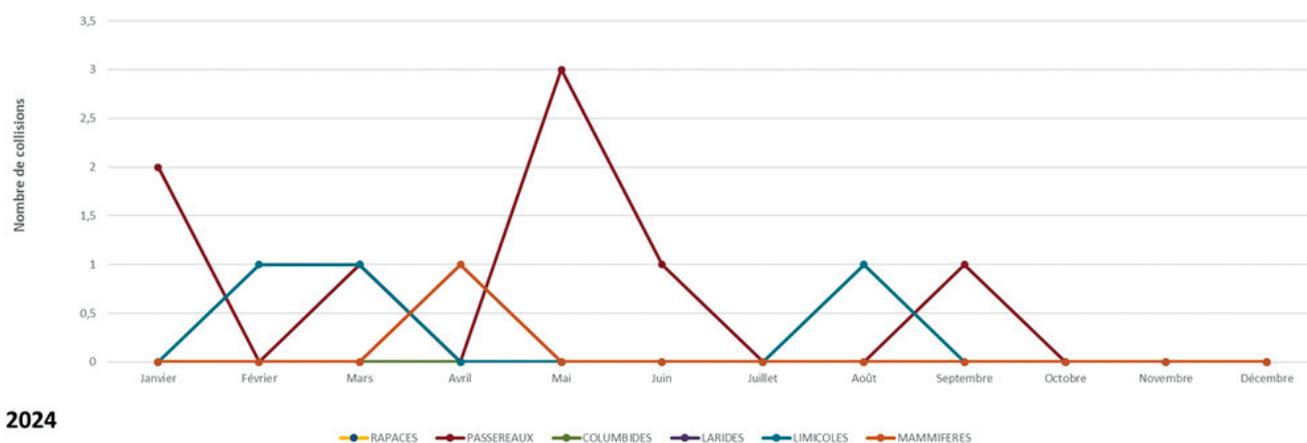


Graphique 14.B: Répartition mensuelle des collisions animalières par famille en 2024 **Océan indien tout trafic**

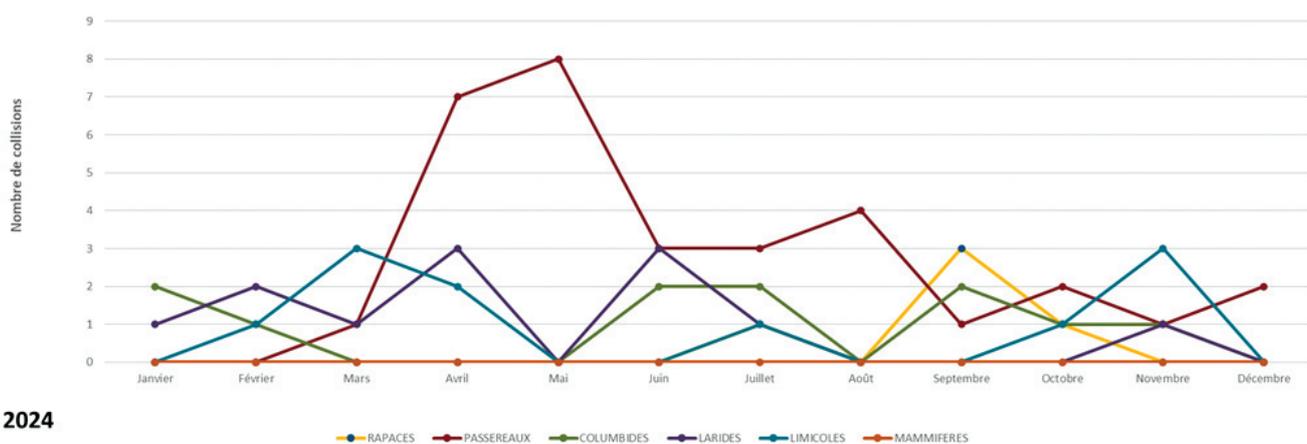


## 2. OUTRE-MER

Graphique 14. C: Répartition mensuelle des collisions animalières par famille en 2024 **Nouvelle Calédonie/Wallis et Futuna tout trafic**



Graphique 14.D: Répartition mensuelle des collisions animalières par famille en 2024 **Polynésie française tout trafic**

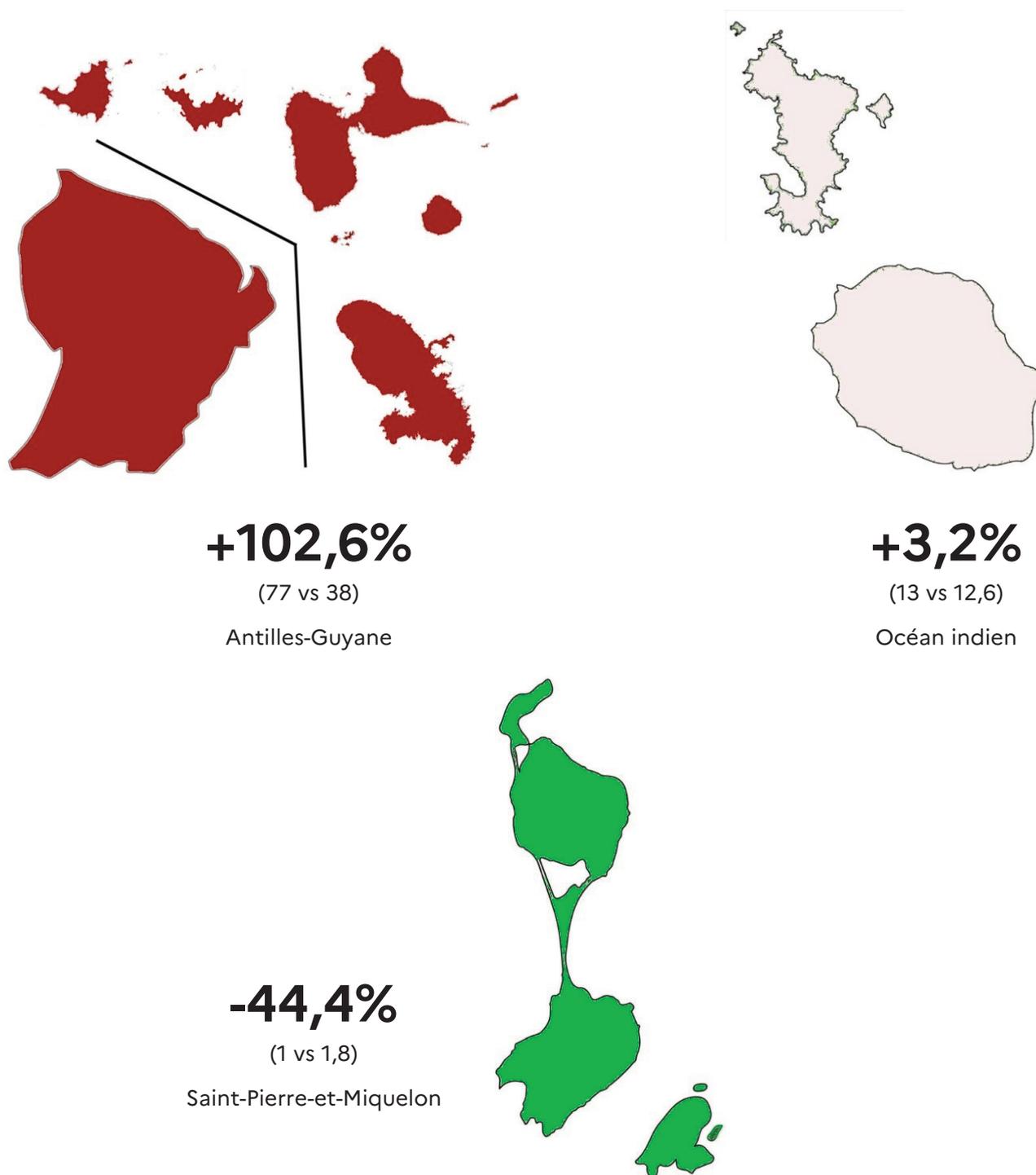


Remarque: pas de collisions avec espèce identifiée à **Saint-Pierre-et-Miquelon (tout trafic)**.

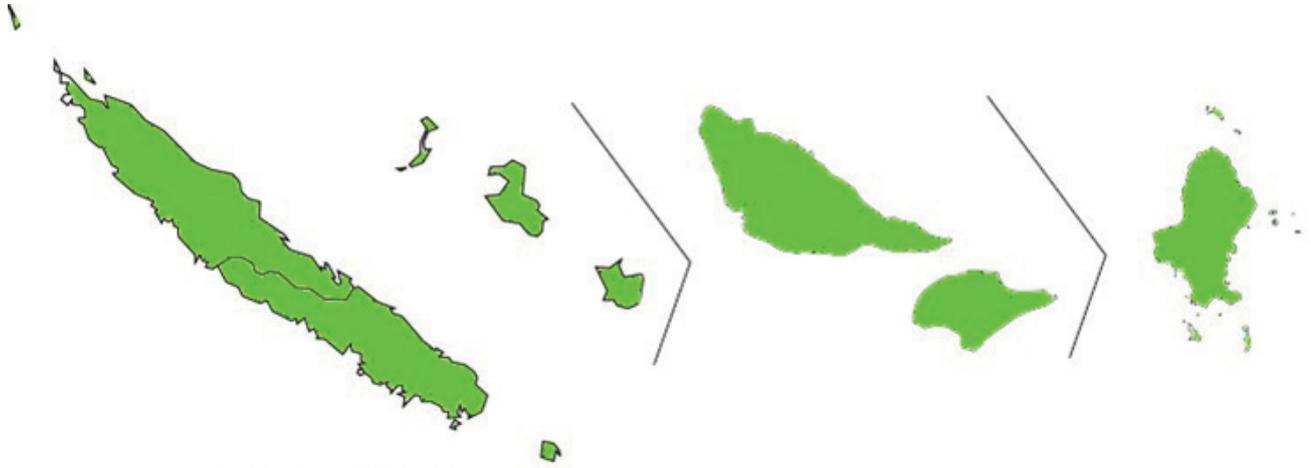
## 2. OUTRE-MER

### 2.1.7. RÉPARTITION RÉGIONALE DES COLLISIONS

Carte 1: Évolution du nombre de collisions animalières en 2024 par secteur **Outre-mer trafic commercial** comparé à la moyenne des collisions 2019-2023



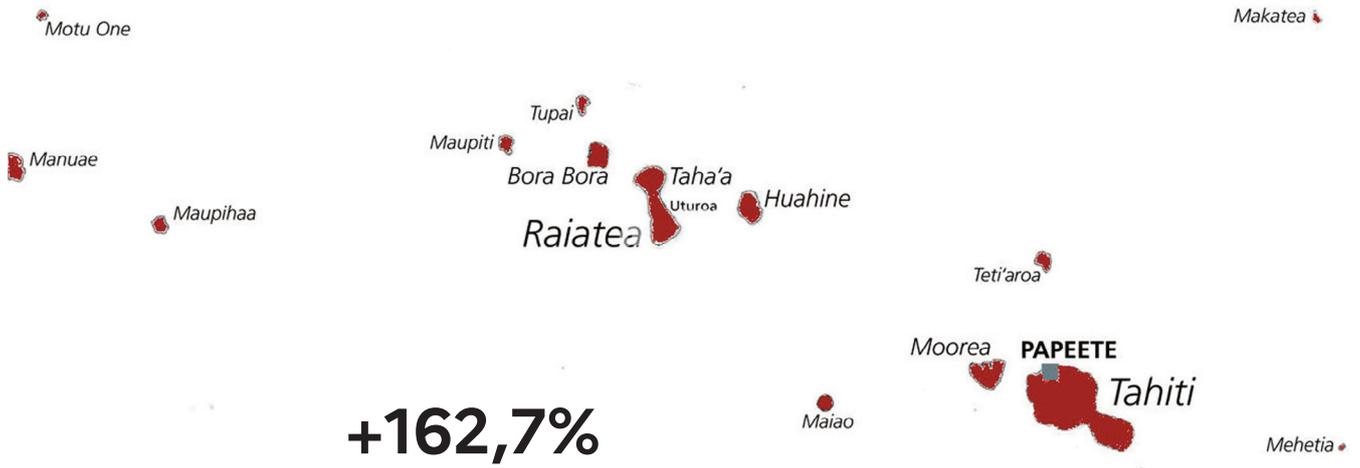
## 2. OUTRE-MER



**-18,9%**

(12 vs 14,8)

Nouvelle-Calédonie/Wallis et Futuna



**+162,7%**

(93 vs 35,4)

Polynésie française

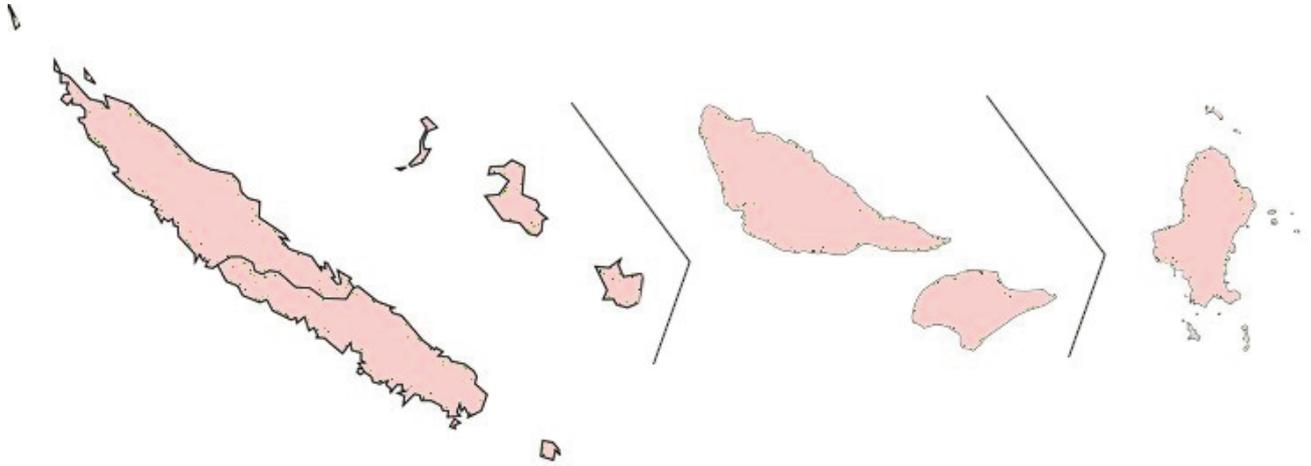
(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023 du secteur – chiffres entre parenthèses : collisions 2024 vs moyenne collisions 2019-2023

## 2. OUTRE-MER

Carte 2: Évolution du nombre de collisions animales en 2024 par secteur **Outre-mer trafic hors commercial** comparé à la moyenne des collisions 2019-2023



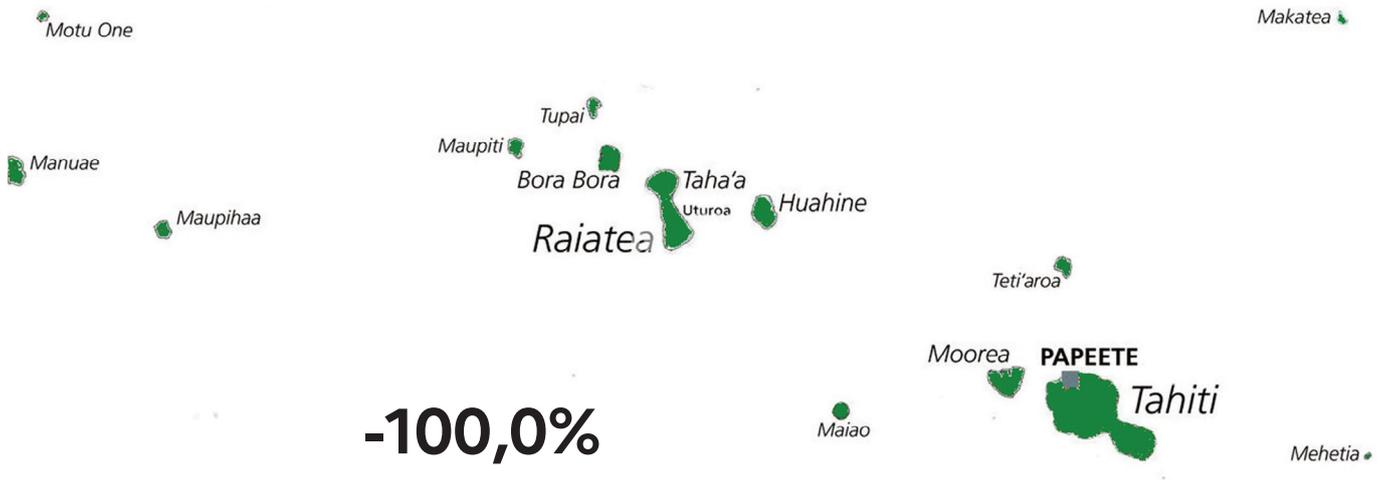
## 2. OUTRE-MER



**+11,1%**

(2 vs 1,8)

Nouvelle-Calédonie/Wallis et Futuna



**-100,0%**

(0 vs 3,8)

Polynésie française

(\*) par rapport à la moyenne 2019-2023 du secteur – chiffres entre parenthèses : collisions 2024 vs moyenne collisions 2019-2023

## 2. OUTRE-MER

### 2.2. ANALYSE DES DONNÉES

#### 2.2.1. NOMBRE ET TAUX DE COLLISIONS

L'année 2024 a été marquée par une hausse du nombre de collisions par rapport à la moyenne 2019-2023 : + 68 % pour le trafic commercial. Le taux de collisions pour le trafic commercial montre également une importante augmentation (+ 69 %) par rapport à la moyenne 2019-2023. Le nombre de vols commerciaux en 2024 étant aligné avec la moyenne des cinq dernières années, le niveau de trafic ne paraît pas être le facteur entraînant l'augmentation observée. Toutefois, cette tendance est hétérogène d'une région du globe à l'autre. On observe en effet une importante augmentation du nombre de collisions en Polynésie, dans les Antilles et en Guyane. Au contraire, une réduction du nombre de collisions est observée sur les aéroports calédoniens, sur Wallis et Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

On retrouve pour l'aviation non commerciale la même tendance observée en Métropole, avec une importante réduction du nombre de collisions. Le nombre limité d'évènements ne permet cependant pas d'analyser davantage ces données.

#### 2.2.2. RÉPARTITION DES COLLISIONS

La répartition des collisions en fonction de la phase de vol suit la même tendance que celle des cinq dernières années et que celle de Métropole, avec un nombre d'évènements plus important pendant les phases de décollage et d'atterrissage.

La répartition des collisions en fonction de la partie de l'aéronef touchée montre une hausse de collisions qui ont concerné le nez de l'avion.

La répartition des familles animales impliquées dans des collisions reste stable. Les Passereaux sont les espèces qui ont provoqué la majorité de collisions en 2024. On observe cependant une augmentation sensible des collisions sérieuses occasionnées par des Columbides et par des Rapaces.

La répartition mensuelle des collisions montre des tendances distinctes selon les régions géographiques, celles-ci étant très différentes quant au climat et à l'environnement et aux périodes de reproduction et/ou de migration des oiseaux. On observe un pic au mois d'août dans les Caraïbes et en Guyane, porté par des impacts avec des pluviers et des hirondelles. Le nombre de collisions, en particulier avec des Passereaux, augmente aux mois d'avril et de mai dans la région Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie).

Le nombre d'évènements très réduits sur les aéroports de l'Océan indien et de Saint-Pierre-et-Miquelon ne permet pas d'identifier des tendances spécifiques.

## 2. OUTRE-MER

### 2.2.3. FOCUS ESPÈCE : LES HIRONDELLES



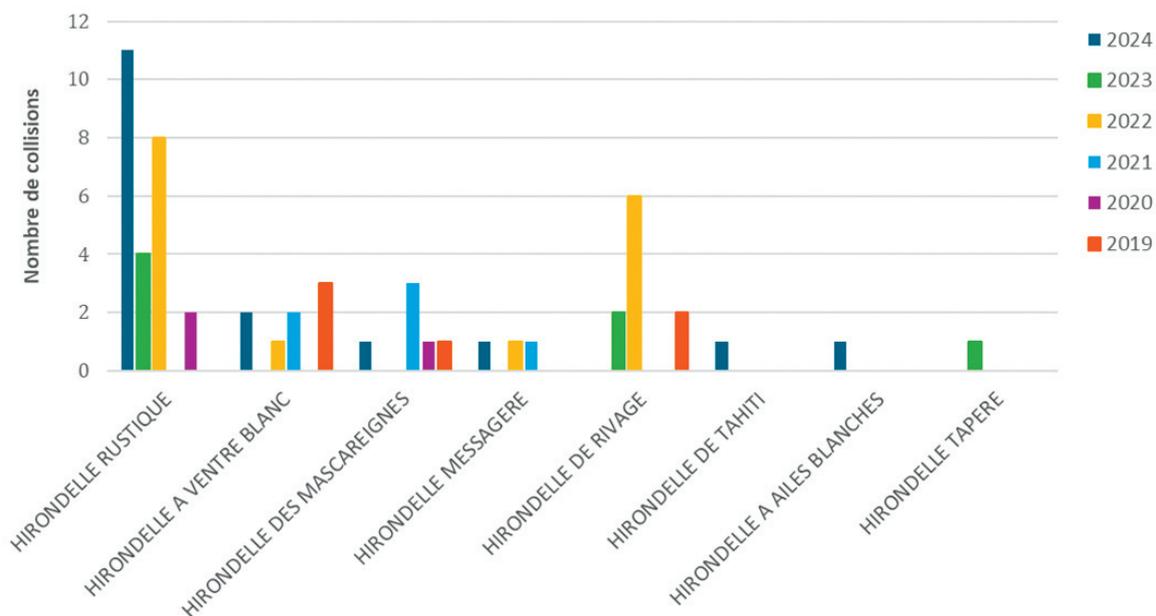
Bien que les contextes climatique et environnemental soient très différents entre les territoires ultramarins, la problématique liée aux hirondelles est commune à trois secteurs, en plus de l'être également avec la Métropole.

En 2024, l'Hirondelle rustique, espèce présente sur tous les continents sauf l'Antarctique, a engendré des collisions aux Antilles, en Guyane et sur l'île de la Réunion. D'autres espèces d'hirondelles localement présentes, comme l'Hirondelle messagère, l'Hirondelle des Mascareignes et l'Hirondelle à ventre blanc ont aussi été impliquées dans des collisions de manière plus ponctuelle.

L'Hirondelle rustique a été impliquée dans un nombre croissant de collisions au cours des trois dernières années, jusqu'à atteindre 11 impacts en 2024. Ces événements se concentrent en mai et en septembre/octobre, lors des périodes migratoires. Cependant plusieurs collisions se sont produites également aux mois de décembre, janvier et février sur les aéroports caribéens et de Guyane. Les passages migratoires des hirondelles rustiques américaines le long de la côte guyanaise et à travers les Caraïbes s'étendent sur deux périodes assez longues, de fin janvier à début mai et d'août à novembre. De ce fait, le risque de collisions connaît une vraie baisse seulement en juin et juillet.

## 2. OUTRE-MER

Graphique 15: Nombre de collisions avec des hirondelles sur la période 2019-2024 en **Outre-mer tout trafic**



# CONCLUSION

## CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par une augmentation notable du nombre de collisions et du taux de collisions sur des vols commerciaux en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins.

Cette augmentation n'a pas été homogène, ni en Métropole ni en Outre-mer.

Une tendance à la baisse des collisions sur des vols non commerciaux se dégage sur tout le territoire français. Le nombre limité de données, demande néanmoins d'interpréter cette tendance avec pondération.

# ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS

## ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AESA:</b>	Agence Européenne de la Sécurité Aérienne
<b>CRRA:</b>	Compte-Rendu de Rencontre d'Animaux
<b>DGAC:</b>	Direction Générale de l'Aviation Civile
<b>DROM et COM:</b>	Département Région d'Outre-Mer / Collectivité d'Outre-Mer
<b>DSAC:</b>	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
<b>DSAC/MEAS:</b>	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile / Mission Évaluation et Amélioration de la Sécurité
<b>ECCAIRS:</b>	European Coordination Centre for Accident and Incident Reporting Systems
<b>ft:</b>	feet, "pieds" en français (=0,3048 m)
<b>OACI (ICAO):</b>	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
<b>PICA:</b>	Programme d'Information sur les Collisions Animalières
<b>STAC:</b>	Service Technique de l'Aviation Civile

Conception : STAC/Département Administration, Système d'Information et Diffusion

Couverture : © Constance **ANELLI**

Crédit photos : © Richard **METZGER**, pages 2, 6  
© Adobe **Stock**, pages 19, 35

Illustrations : © DGAC/STAC  
© Gilles **MAQUIN** DGAC/STAC, pages 8, 13, 25

Juin 2025



Direction générale de l'Aviation civile  
service technique de l'Aviation civile  
CS 30012 - 31 avenue du Maréchal Leclerc  
94 385 Bonneuil-sur-Marne CEDEX FRANCE  
Téléphone : 01 49 56 80 00

[www.stac.aviation-civile.gouv.fr](http://www.stac.aviation-civile.gouv.fr)

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)